

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 930 596 A2

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

21.07.1999 Bulletin 1999/29

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: G09F 3/10, G09F 3/02

(21) Numéro de dépôt: 99400059.4

(22) Date de dépôt: 12.01.1999

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 14.01.1998 FR 9800313

(71) Demandeur: Etablissements Gergonne GPI  
01101 Oyonnax (FR)

(72) Inventeurs:

- Gergonne, Michel  
01101 Oyonnax Cédex (FR)
- Combaz, Pierre  
01101 Oyonnax Cédex (FR)

(74) Mandataire: Picard, Jean-Claude Georges et al  
Cabinet Plasseraud  
84, rue d'Amsterdam  
75440 Paris Cedex 09 (FR)

(54) **Etiquette informative avec partie pelable pour un rouleau de matériau en bande et rouleau muni d'une telle étiquette**

(57) Etiquette informative (1) prévue pour être apposée sur ou au droit du flanc d'un rouleau (9) d'un matériau en bande ou en fil, caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille supérieure auto-adhésive (2) comportant sur sa face apparente (3) au moins des informations relatives au matériau enroulé et une feuille protectrice (5) qui présente au moins une face inerte apposée de

façon amovible sur l'autre face (4) enduite d'adhésif de ladite feuille supérieure (2), et en ce que ladite feuille supérieure (2) comporte au moins un secteur (6) pelable et détachable propre à être séparé du reste de ladite feuille supérieure (2) pour être appliqué sur une portion désignée du rouleau de matériau (9) lors de la première utilisation de celui-ci.

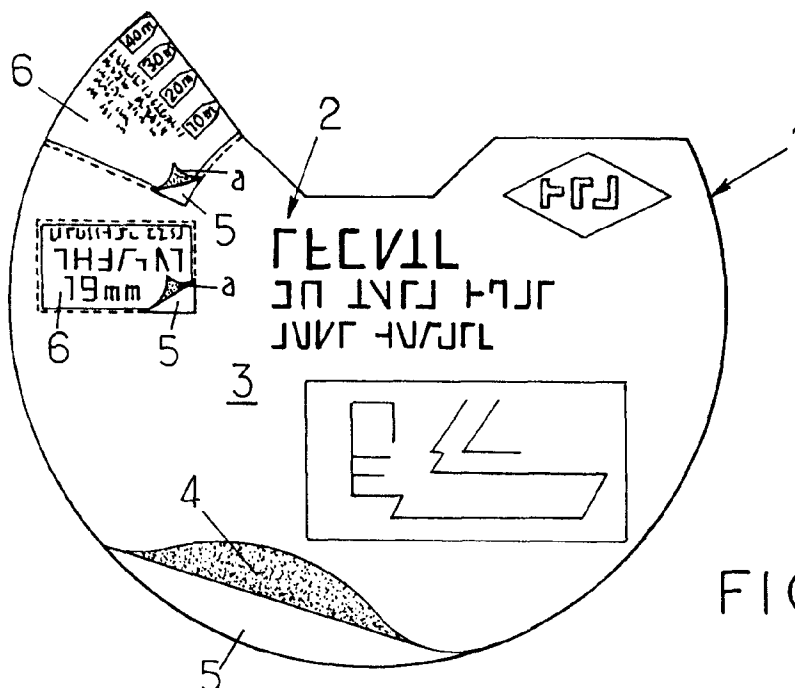


FIG.1.

EP 0 930 596 A2

## Description

**[0001]** La présente invention concerne des perfectionnements apportés aux étiquettes informatives prévues pour être apposées sur ou au droit du flanc d'un rouleau d'un matériau en bande ou en fil.

**[0002]** Les rouleaux de matériau en bande (papier, ruban adhésif, etc.) ou en fil sont couramment disponibles dans le commerce avec une notice informative disposée sur un flanc du rouleau, soit sous forme d'une étiquette collée directement sur le rouleau ou collée sur l'emballage du rouleau, soit encore sous forme d'un emballage (par exemple en carton) directement imprimé.

**[0003]** Quelle que soit la solution adoptée, lors de la première utilisation du rouleau, l'emballage est ouvert ou l'étiquette adhérant directement sur le flanc du rouleau est enlevée pour permettre le déroulement de la bande ou du fil. Après cette première utilisation du rouleau, l'utilisateur qui a jeté l'emballage ou l'étiquette ne dispose plus des données caractérisant le matériau, aussi bien pour ce qui est du matériau lui-même (type, composition, longueur, ...) que pour ce qui est de la longueur soit déjà utilisée, soit subsistante.

**[0004]** L'invention a essentiellement pour but de proposer une solution simple et peu coûteuse permettant de satisfaire ce besoin.

**[0005]** A cette fin, une étiquette telle que mentionnée au préambule se caractérise, étant agencée conformément à l'invention, en ce qu'elle comprend une feuille supérieure auto-adhésive comportant sur sa face apparente au moins des informations relatives au matériau enroulé et une feuille protectrice qui présente au moins une face inerte apposée de façon amovible sur l'autre face enduite d'adhésif de ladite feuille supérieure, et en ce que ladite feuille supérieure comporte au moins un secteur pelable et détachable propre à être séparé du reste de ladite feuille supérieure pour être appliqué sur une portion désignée du rouleau de matériau lors de la première utilisation de celui-ci.

**[0006]** De façon avantageuse, une telle étiquette est elle-même auto-adhésive, la face d'apposition de la feuille protectrice est enduite d'adhésif et ladite face adhésive est, avant apposition de l'étiquette sur le ou au droit du flanc du rouleau, protégée par une face inerte d'une seconde feuille protectrice.

**[0007]** Grâce aux dispositions propres à l'invention, la fabrication de l'étiquette n'est pas compliquée de façon inconsiderée, son coût n'est pas accru de façon notable (adjonction d'une couche d'adhésif et d'une feuille protectrice inerte), et sa mise en oeuvre lors du conditionnement demeure analogue à celle d'une étiquette traditionnelle.

**[0008]** Du côté de l'utilisateur, la saisie du ou des secteurs détachables de l'étiquette et leur mise en place correcte sur des portions respectives désignées du rouleau, lors de la première utilisation de celui-ci, est d'une utilité fondamentale.

**[0009]** En particulier, il est possible de prévoir que le

secteur détachable comporte des informations d'identification du matériau enroulé et est conformé pour, lors de la première utilisation du rouleau, être apposé, après détachement, sur le flanc du rouleau ou sur la face intérieure d'un évidement formé au centre du matériau enroulé.

**[0010]** Il est également possible de prévoir que le secteur détachable comporte une graduation caractérisant la longueur approximative utilisée ou subsistante de matériau enroulé et est apposable, après détachement, sur le flanc du rouleau lors de la première utilisation du rouleau.

**[0011]** Bien entendu, les deux dispositions précédentes données à titre d'exemples peuvent être mises en oeuvres isolément ou en combinaison, l'étiquette comportant alors plusieurs secteurs détachables apposables en des emplacements désignés distincts du rouleau.

**[0012]** Lorsqu'un rouleau d'un matériau en bande ou en fil est équipé d'au moins une étiquette conforme à l'invention, il est possible de faire en sorte que l'étiquette adhère directement sur un flanc du rouleau, cette étiquette devant être enlevée avant utilisation du rouleau, ou bien aussi que le rouleau soit abrité dans un emballage et que l'étiquette soit apposée sur l'emballage en regard d'un flanc du rouleau.

**[0013]** Dans le cas où le rouleau comporte un noyau central tubulaire sur lequel est enroulé le matériau en bande ou en fil, le secteur détachable présentant des informations d'identification du matériau peut, après son détachement, être apposé sur la face intérieure du noyau tubulaire.

**[0014]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée de certaines modes de réalisation donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs. Dans cette description, on se réfère aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus avec arrachement partiel d'une étiquette agencée conformément à l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus avec arrachements partielles d'un mode de réalisation préféré d'une étiquette agencée conformément à l'invention,
- la figure 3 montre un exemple de rouleau, tel que disponible dans le commerce, équipé d'une étiquette conforme à l'invention ; et
- la figure 4 montre le rouleau de la figure 3 lors de sa première utilisation après mise en place de secteurs détachables prélevés sur l'étiquette.

**[0015]** En se reportant tout d'abord à la figure 1, une étiquette conforme à l'invention, désignée dans son ensemble par la référence 1, comporte une feuille supérieure 2 auto-adhésive dont la face apparente 3 présente un ensemble d'informations, notamment celles nécessaires à la commercialisation du matériau enroulé.

L'autre face 4 de la feuille 2 est enduite d'un adhésif et est accolés sur une face, inerte vis-à-vis de l'adhésif (face siliconée par exemple), d'une feuille protectrice 5.

**[0016]** Dans la feuille supérieure 2 sont prédécoupés un ou plusieurs secteurs 6 pelables et pouvant, après séparation du reste de l'étiquette, être chacun apposés, par leur face auto-adhésive, sur une portion désignée du rouleau comme cela sera expliqué plus loin. Sur la figure 1, on a représenté un coin  $\alpha$  de chaque secteur 6 qui est soulevé et qui laisse apparaître une petite surface de la feuille protectrice 5 sous-jacente.

**[0017]** L'étiquette 1 illustré à la figure 1 est apposable sur le rouleau ou l'emballage de celui-ci par tout moyen connu, notamment par collage.

**[0018]** A la figure 2 est illustré un mode de réalisation préféré de l'étiquette de la figure 1, qui, ici, est auto-adhésive. A cette fin, l'étiquette 1 illustrée à la figure 2 est pourvue d'une feuille protectrice 5 dont la face de dessous 7 est enduite d'adhésif et est accolée sur une face inerte d'une seconde feuille protectrice 8, qui peut par exemple, comme illustré à la figure 2, se présenter sous forme d'un ruban sur lequel des étiquettes 1 sont apposées les unes à la suite des autres.

**[0019]** A la figure 3 on a illustré un rouleau 9 d'un matériau en bande ou en fil, enrobé dans un emballage 10 (supposé ici transparent), avec une étiquette 1 telle que précitée apposée sur l'emballage 10 en regard du flanc du rouleau 9. La figure 3 illustre donc le rouleau 9 tel qu'il est commercialisé, sous emballage (l'emballage pouvant être de tout type, transparent ou non, simple ou accrochable sur broche, etc.).

**[0020]** Il est également possible que le rouleau 9 soit commercialisé non emballé et l'étiquette 1 est alors apposée directement sur le flanc du rouleau 9.

**[0021]** Lors de la première utilisation, on enlève l'emballage (rouleau emballé) ou on enlève l'étiquette (rouleau non emballé) de façon à pouvoir dérouler sans difficulté le matériau en bande (cas illustré à la figure 4) ou en fil. En outre, avant utilisation, on pèle le ou les secteurs détachables 6 et on les appose sur le rouleau, sur des portions désignées de celui-ci qui sont par exemple indiquées sur le secteur 6 lui-même et/ou sur le reste de l'étiquette.

**[0022]** Par exemple le secteur détachable 6A de l'étiquette 1 visible à la figure 3 comporte un ensemble de repères échelonnés 12 fournissant une indication de la longueur approximative de matériau soit déjà utilisée, soit subsistante. Le secteur 6A, après séparation du reste de l'étiquette, est apposé sur le flanc du matériau enroulé 11, comme illustré à la figure 4.

**[0023]** Par exemple également, le secteur détachable 6B de l'étiquette 1 visible à la figure 3 comporte des indications succinctes caractérisant le matériau enroulé (par exemple type, composition, longueur totale, ...). Le secteur 6B, après séparation du reste de l'étiquette, est apposé sur le rouleau, soit sur le flanc de celui-ci, soit de préférence sur la face d'un évidement central du rouleau, en particulier sur la face interne d'un noyau central

tubulaire 13 sur lequel le matériau est enroulé comme illustré à la figure 4.

## 5 Revendications

1. Etiquette informative (1) prévue pour être apposée sur ou au droit du flanc d'un rouleau (9) d'un matériau en bande ou en fil, caractérisée en ce qu'elle comprend une feuille supérieure auto-adhésive (2) comportant sur sa face apparente (3) au moins des informations relatives au matériau enroulé et une feuille protectrice (5) qui présente au moins une face inerte apposée de façon amovible sur l'autre face (4) enduite d'adhésif de ladite feuille supérieure (2), et en ce que ladite feuille supérieure (2) comporte au moins un secteur (6) pelable et détachable propre à être séparé du reste de ladite feuille supérieure (2) pour être appliqué sur une portion désignée du rouleau de matériau (9) lors de la première utilisation de celui-ci.
2. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est elle-même auto-adhésive, en ce que la face d'apposition (7) de la feuille protectrice (5) est enduite d'adhésif et en ce que ladite face adhésive (7) est, avant apposition de l'étiquette sur le ou au droit du flanc du rouleau, protégée par une face inerte d'une seconde feuille protectrice (8).
3. Etiquette selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que le secteur détachable (6B) comporte des informations d'identification du matériau enroulé et est conformé pour, lors de la première utilisation du rouleau, être apposé après détachement, sur le flanc du rouleau ou sur la face intérieure d'un évidement central formé par le matériau enroulé.
4. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le secteur détachable (6A) comporte une graduation (12) caractérisant la longueur approximative utilisée ou subsistante de matériau enroulé et est apposable, après détachement, sur le flanc du rouleau lors de la première utilisation du rouleau.
5. Rouleau d'un matériau en bande ou en fil, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'au moins une étiquette informative selon l'une quelconque des revendications 1 à 4.
6. Rouleau selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'étiquette (1) adhère directement sur un flanc du rouleau (9), cette étiquette devant être enlevée avant utilisation du rouleau.
7. Rouleau selon la revendication 5, caractérisé en ce

que le rouleau (9) est abrité dans un emballage (10) et en ce que l'étiquette (1) est apposée sur l'emballage (10) en regard d'un flanc du rouleau (9).

8. Rouleau selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que le rouleau (9) comporte un noyau central tubulaire (13) sur lequel est enroulé le matériau en bande ou en fil et en ce que le secteur détachable (6A) selon la revendication 3 est apposable, après détachement, sur la face intérieure du noyau tubulaire (13).

15

20

25

30

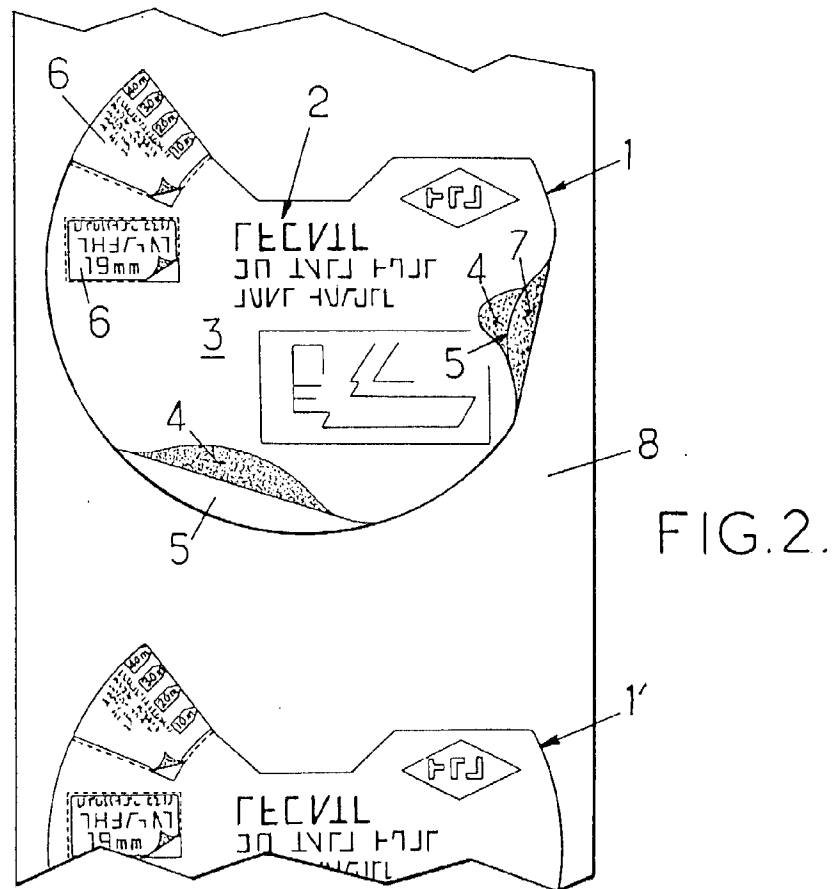
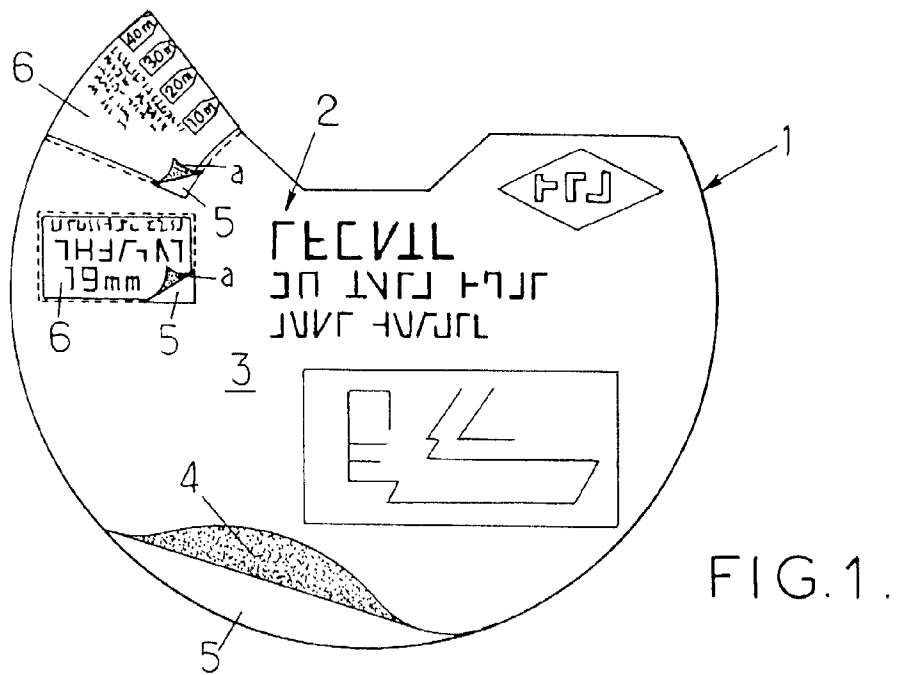
35

40

45

50

55



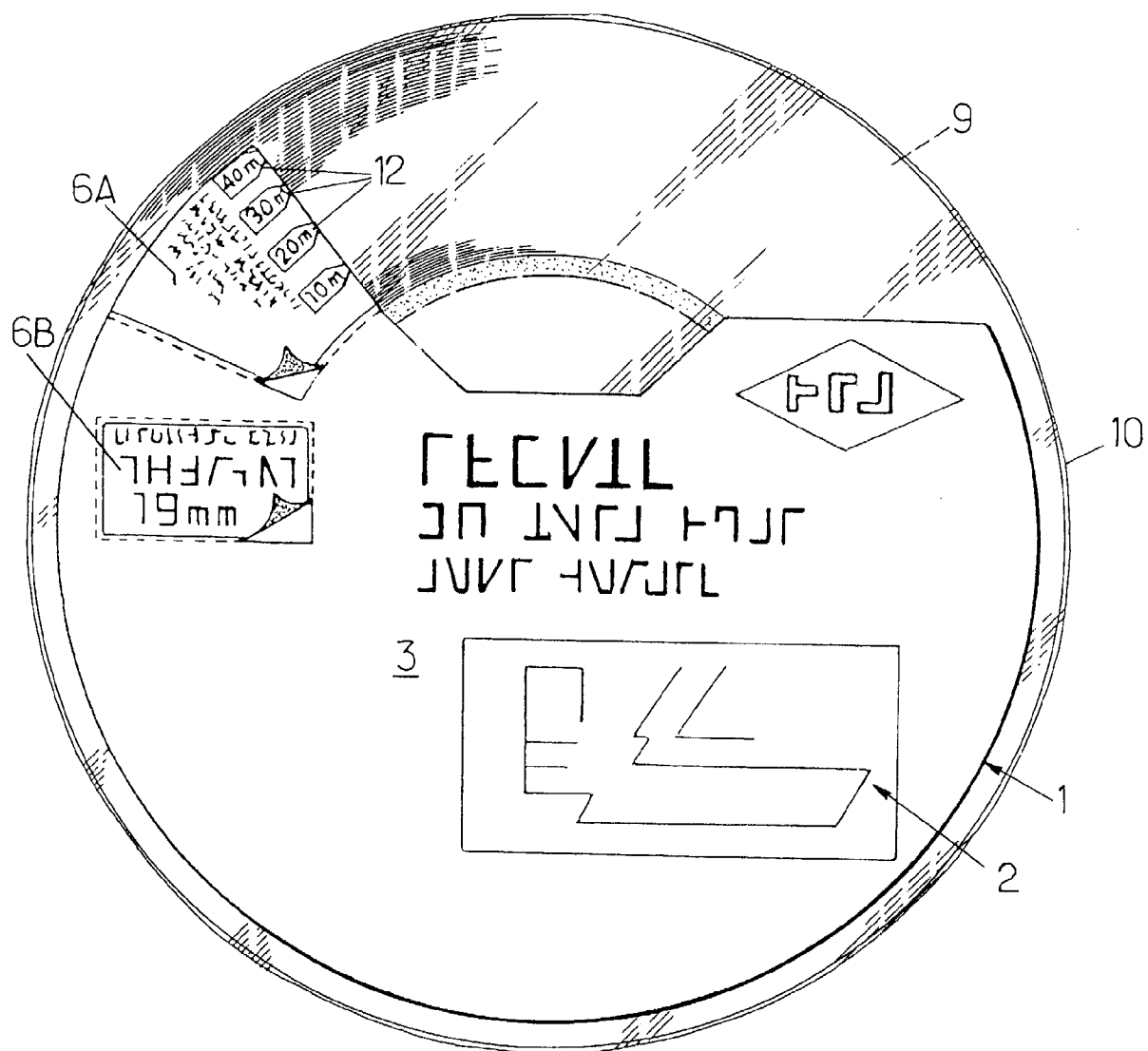


FIG. 3.

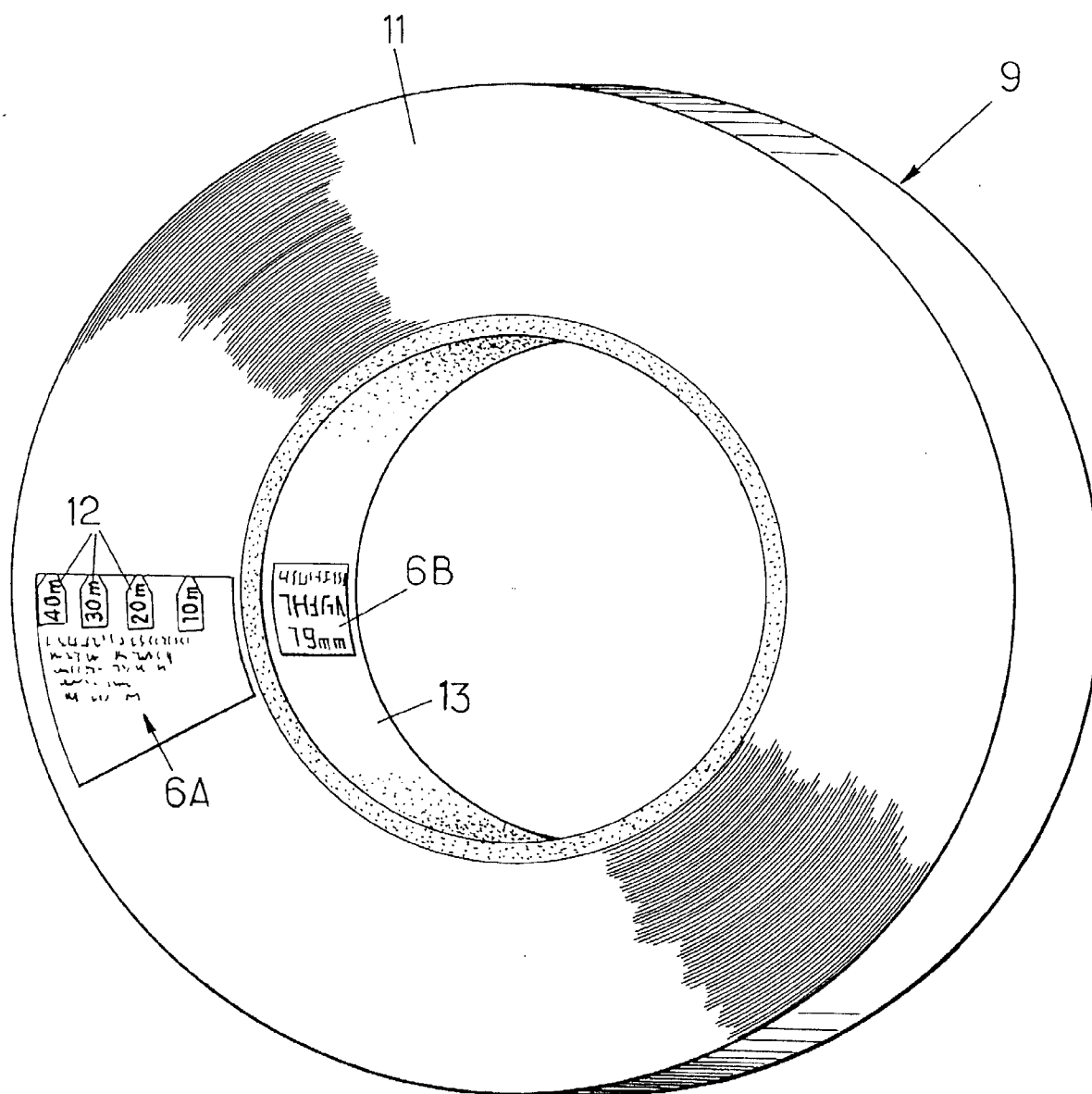


FIG.4.